



COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 5 novembre 2024

Présents : F.HINDRÉ - A.LUCAS - P.THOMAS - A.DAVID - S.ABRAHAM - N.THOMAS - . M.PINÇON - S.GILLOT.

Absents excusés : J.M.VIDELOT – S.LE MÉE donne pouvoir à A.LUCAS

Monsieur S.GILLOT a été désigné comme secrétaire de séance.

TARIFS LOCATION

Il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser les tarifs de location à compter du 1^{er} janvier 2025.
Le conseil décide d'une augmentation des tarifs de 3 % portant les tarifs indiqués dans les tableaux suivants.

MANIFESTATION	ORGANISATEUR COMMUNE	ORGANISATEUR HORS COMMUNE
ESPACE ARC-EN-CIEL		
BAL (matinée ou soirée)	232 €	317 €
Bal mariage – vin d'honneur	161 €	247 €
Repas privé 1 repas	201 €	334 €
Repas privé – 2 repas / jour	260 €	433 €
Location du lendemain	123 €	175 €
Repas association avec entrées	317 €	507 €
Assemblée générale avec repas	317 €	507 €
Location cuisine seule	161 €	317 €
Loto, concours de cartes	246 €	405 €
Soirée spectacle avec entrées	246 €	405 €
Arbre de Noël – assemblée générale	161 €	260 €

Réveillon	361 €	552.50 €
Divers	161 €	247 €
Forfait entretien	139 €	139 €
Activités hebdomadaires	16 €	16 €
Chauffage (du 15/10 au 15/04) 1 jour	53.50 €	53.50 €
Chauffage (du 15/10 au 15/04) 2 jours	77 €	77 €
MATERIEL ESPACE ARC-EN-CIEL		
Couvert complet association	0.16 €	0.79 €
Couvert complet particulier	0.29 €	0.79 €
Couvert au détail	0.14 €	0.26 €
Cafetière	15 €	15 €
Laitière	15 €	15 €
Sono	137 €	246 €
Mange-debout	40 € le lot de 4	40 € le lot de 4
BRIS DE VAISSELLE		
Assiette association	2.41 €	2.40 €
Assiette blanche	3.60 €	3.60 €
Verre association	0.62 €	0.62 €
Verre à pied et flûte	2.40 €	2.40 €
Couvert association	0.62 €	0.62 €
Fourchette et couteau à poisson mariage	1.50 €	1.50 €
Couteau mariage	2.65 €	2.65 €
Cuillère à café mariage	0.80 €	0.80 €
CAUTION	600 €	600 €
ARRHES	50 %	50%
SALLE HORIZON		
Location 1 jour	72 €	93 €
Location 2 jours	93 €	144 €
Commerce	36 €	72 €
Mange-debout	20 € les 2	20 € les 2
PREAU PONT HERVE		
Association	gratuit	Non disponible
Table	2.60 €	3.71 €
Chaise	0.57 €	1.13 €

TARIF CIMETIERE

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le tarif des concessions cimetière à 100 € pour 30 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE VOIRIE 2025

Par choix de cohérence et de mutualisation, il a été décidé de constituer un groupement de commandes en application des dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, approuvé par tous les organes exécutifs de tous les membres du groupement et portant sur le marché de travaux – programme de voirie 2025.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de retenir la procédure de groupement de commande dont seront membres les communes ayant demandé l'adhésion au groupement et Loudéac Communauté Bretagne Centre.

- La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.
- Le groupement prendra fin au terme du marché.
- Loudéac Communauté Bretagne Centre assurera les fonctions de coordonnateur du groupement ; procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats et signera puis notifiera le marché.
- Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement des factures.
- La commission d'appel d'offres sera celle de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour ce groupement de commande et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

SACPA : marché de prestation de service

Monsieur le Maire présente le marché de prestation de service sur la gestion de la divagation des carnivores domestiques et la gestion de la fourrière animale pour l'année 2025 pour un montant de 395.32 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour l'adhésion et autorise le Maire à signer le marché.

INSTALLATION CLASSÉE SCEA LA PLACE A L'EPINE

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 22 mai 2019 portant ouverture d'une enquête publique suite à la demande présentée par la SCEA LA PLACE A L'EPINE, soumise à autorisation unique, relatif à l'extension d'un élevage porcin pour un effectif total après projet de 3 462 animaux équivalents et mise à jour du plan d'épandage.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve de vérification des rejets potentiels.

TARIFS EAU 2025-ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2024-09-03

Compte tenu des travaux en cours au niveau de la station de Patautivy et au conditionnement des subventions (Agence de l'Eau, Région) à une trajectoire de tarif unique, Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour l'année 2025 pour la part communale :

	01/01/2024	01/01/2025	Variation
Abonnement ordinaire	62.41	62.41	0 %
N° 1 (0 à 100 m3)	0.915	0.935	2.19 %
N° 2 (101 à 500 m3)	0.687	0.820	19.36 %
N° 3 (501 à 6000 m3)	0.528	0.820	55.30 %
N° 4 (au delà de 6001 m3)	0.475	0.820	72.63 %

Le Conseil Municipal prend acte de la mise en place des nouvelles redevances de l'Agence de l'eau :

Le montant de la redevance consommation est fixé à 0.033 € HT/m3.

Le montant de la redevance sur la performance des réseaux d'eau potable est fixé à 0.02 € HT/m3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les nouveaux tarifs.

OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE RELATIVE A LA RÉVISION SUR LES COMMUNES DE GRACE-UZEL ET LA MOTTE DES PERIMETRES DE CAPTAGE DE PATAUTIVY

La commune de GRACE-UZEL exerce la compétence eau potable sur son territoire, et doit assurer la gestion des périmètres de protection du captage de Patautivy situé sur la commune de LA MOTTE. Le captage de Patautivy est constitué de deux puits maçonnés, P1 et P2, construits en 1972. Ce captage est particulièrement stratégique puisqu'il est le seul site de production de la collectivité. Par ailleurs, comme d'autres captages en eau souterraine sur le département, il permet de sécuriser l'alimentation en eau potable dans un contexte de changement climatique où les ressources en eaux superficielles sont particulièrement sensibles.

Dans le cadre de la reconquête de la qualité de l'eau brute par la commune de GRACE-UZEL, il sera procédé à une enquête publique organisée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) concernant la révision sur les communes de GRACE-UZEL et LA MOTTE des périmètres de captage de Patautivy situé à LA MOTTE qui se tiendra du 25 novembre au 27 décembre 2024.

Le Conseil Municipal prend acte et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.